

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **AXA Assurances inc.**

Avis d'annulation de permis  
*Loi sur les assurances, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé le permis d'assureur d'AXA Assurances inc. en conformité avec la Loi sur les assurances, c. A 32.

L'annulation du permis de l'assureur fait suite à sa dissolution survenue le 31 mars 2014.

Le 30 novembre 2013, l'actionnaire unique d'AXA Assurances inc., Intact Corporation financière, a adopté une résolution décrétant la mise en liquidation volontaire d'AXA Assurances inc. Le permis de l'assureur était sans effet depuis cette date.

La liquidation d'AXA Assurances inc. a été réalisée par une convention de cession générale des biens conclue entre Intact Compagnie d'assurance et AXA Assurances inc. en date du 1er janvier 2014.

Le siège de l'assureur était situé au 2020, rue University, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 2A5.

Fait le 15 mai 2014

Autorité des marchés financiers

#### **Compagnie d'Assurance Arch**

Avis d'annulation de permis  
*Loi sur les assurances, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 9 mai 2014 le permis d'assureur de Compagnie d'Assurance Arch en conformité avec la Loi sur les assurances, c. A 32.

Cette annulation est effectuée à la suite du transfert de la totalité des actifs et passifs de Compagnie d'assurance Arch à Arch Assurance Canada Ltée.

Le siège de l'assureur était situé au 300 Plaza Three, 3rd Floor, Jersey City, New Jersey, U.S.A., 07311.

À partir du 9 mai 2014, la Compagnie d'Assurance Arch n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités dans le domaine des assurances.

Fait le 15 mai 2014

Autorité des marchés financiers

#### **5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

Aucune information

#### **5.4.3 Coopératives de services financiers**

Aucune information